de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session

ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence

Nombre de Conseillers

. 00 ----

en exercice : 33 PRESENTS :

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN,

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M.

33 RAYNAUD, Mmes ROUSS VEYLAND, M. VERMOREL.

Nombre de votants :

33

ABSENTS:

Date de convocation :

5 avril 2022

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à

Date d'affichage:

14 avril 2022

Véronique LYON **Mme Françoise LAFOND**, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre DESMARETS*, absente jusqu'à la question n°27

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Christine PIRES-BEAUNE*

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Rémy BALLET*

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20220411-DELIB220428-DE Date de télétransmission : 14/04/2022 Date de réception préfecture : 14/04/2022



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N° 28

OBJET: Orientations de la politique sociale

RAPPORTEUR: Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 28 mars 2022

Conscients des enjeux d'une politique sociale adaptée aux besoins de son territoire et concernés par les évolutions structurelles du champ social, la Commune et le CCAS de Riom ont lancé de décembre 2020 à novembre 2021, une étude portant sur l'adaptabilité des réponses à apporter par le CCAS, en questionnant les orientations de la politique sociale municipale et les actions à développer.

La démarche s'est appuyée sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et l'audit de la politique sociale municipale.

L'engagement dans cette démarche s'est traduit par la mise en place :

- d'un comité de pilotage composé d'élus, de Directeurs de services de la ville et du CCAS, de représentants institutionnels de la CAF et du Département,
- et d'un comité technique réunissant en plus de la direction du CCAS et de la DEJ, les responsables de service et/ou travailleurs sociaux de la CAF, de la Maison des Solidarités, des Centres Sociaux, de l'ADSEA, du CLIC, de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, et du CIAS.

L'étape de diagnostic a démontré plusieurs éléments marquants en matière d'évolution de la population riomoise. D'un point de vue démographique, le dynamisme se poursuit avec une augmentation de 10% de la population riomoise entre 2007 et 2017. En même temps que la population des plus jeunes augmentait, celle des personnes des 60-74 ans a également évolué fortement jusqu'en 2017. S'agissant des familles, le nombre de familles monoparentales a crû de manière assez sensible ces dernières années.

Les éléments socio-économiques montrent, quant à eux, une paupérisation d'une partie de la population (augmentation du taux de pauvreté, augmentation des bénéficiaires du RSA, taux d'allocataires ayant des ressources constituées à 100% de prestations CAF supérieur à la movenne départementale, etc.). Les services sociaux confirment, par ailleurs, une augmentation des situations de précarité.

Plusieurs enjeux majeurs sont ainsi ressortis du diagnostic :

- L'observation sociale du territoire ;
- Le partenariat et le travail en réseau ;
- La qualité des réponses apportées au regard des besoins de plus en plus diversifiés;
- La lisibilité des dispositifs et l'accessibilité des personnes qui en sont le plus

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20220411-DELIB22042 éleignées ;
Date de télétransmission : 14/04/2022 Date de réception préfecture : 14/04/202Le décloisonnement entre les services sociaux et médicaux.





COMMUNE DE RIOM

Face à ces enjeux, 4 orientations stratégiques sont aujourd'hui proposées :

- 1- Développer l'observation sociale et le travail partenarial
- 2- Améliorer l'accès aux droits, aux logements et aux services
- 3- Adapter l'offre d'accompagnement de la parentalité et développer la coordination des initiatives sur le territoire
- 4- Favoriser le bien-vivre des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Le choix de ces orientations exprime avant tout la volonté d'apporter aux usagers, des réponses de qualité, en capacité d'évoluer en fonction de leurs besoins, et ce en privilégiant la proximité avec les bénéficiaires d'une part et, la collaboration avec les partenaires et la complémentarité des actions et des moyens d'autre part.

1- Développer l'observation sociale et le travail partenarial :

Le maintien d'une veille et d'une observation sociale est indispensable pour connaître les besoins de la population et leur évolution afin de nourrir la politique d'action sociale et développer des réponses adaptées que ce soit de la part de la ville ou de la part des autres acteurs locaux. L'enjeu est de s'adapter en permanence aux nouvelles problématiques identifiées et aux besoins. Il s'agit donc de relancer l'observatoire social du CCAS dans une dynamique multi-partenariale et partagée.

La politique sociale de la Ville et l'accompagnement des usagers riomois qui en émane ne peut effectivement se réaliser sans partenariat et complémentarité des actions.

2- Améliorer l'accès aux droits, aux logements et aux services

Le manque de lisibilité des services, la méconnaissance des dispositifs, la nonmaîtrise du numérique, la barrière de la langue, la peur d'être stigmatisé, etc. sont autant d'obstacles qui n'incitent pas les personnes en difficultés à s'informer de leur droit et à y recourir.

C'est pourquoi, 4 objectifs ont été fixés :

- Faciliter les orientations et prévenir le non-recours et les ruptures de droits
- Apporter des réponses aux publics qui ne sont pas autonomes du fait d'obstacles divers
- Accompagner les gens du voyage
- Favoriser l'accès au logement pour les familles précaires et à l'hébergement pour les personnes en rupture

Au quotidien, les actions d'ores et déjà proposées par le CCAS et qui répondent aux besoins seront maintenues. Et, d'autres initiatives seront développées. Cela se traduira entre autres par la mise en place d'une mutuelle communale, la revisite du règlement d'attribution des aides facultatives du CCAS, la poursuite de la coordination locale de l'aide alimentaire via la commission CEBULON.

Un travail de conventionnement avec le Département pour améliorer l'accompagnement du public sera entrepris.

Le développement des baux glissants pour l'accès au logement sera renforcé. Un Accusé de réception en préteravail pour repenser la gestion du contingent de logement communal sera engagé Date de télétransmission : 180/2021es bailleurs sociaux et les services sociaux.



Date de réception préfectur

3- Adapter l'offre d'accompagnement de la parentalité et développer la coordination des initiatives sur le territoire

La Ville de Riom est riche d'actions parentalité. Et, plusieurs acteurs sont engagés dans le soutien à la parentalité : les centres sociaux, le CCAS, la CAF, le conseil départemental, Ville, l'association la Vache Carrée, l'ADSEA. L'objectif dans le cadre de cette orientation est avant tout de constituer un réseau des acteurs de la parentalité sur le territoire de Riom afin de renforcer l'interconnaissance des partenaires, encourager la complémentarité des actions, mutualiser les initiatives, et les rendre plus lisibles aux familles pour qu'elles s'en saisissent.

4- <u>Favoriser le bien-vivre des personnes âgées et des personnes en</u> situation de handicap

Le nombre de personnes âgées augmentent et va continuer de croître. La crise sanitaire de ces deux dernières années a accentué l'isolement social et relationnel des aînés et des personnes en situation de handicap.

Il s'agira notamment de relancer et redynamiser le dispositif Solid'R Seniors afin de mieux repérer les fragilités pour mieux prévenir les situations d'isolement, de construire des réponses en s'appuyant sur des solidarités de proximité (réseau de voisinage, formation de bénévoles, etc.). La prévention de la perte d'autonomie sera également au cœur de la politique sociale en s'engageant dans une réflexion avec RLV sur le parcours résidentiel des personnes âgées, et en continuant à proposer des ateliers et des animations adaptées aux besoins et attentes du public. Afin de toujours mieux adopter l'offre de services aux personnes âgées de Riom, la ville s'engagera dans la démarche « Ville Amis des Aînés ».

Conformément à l'Accord Cadre Ville/CCAS, la mise en œuvre de ces orientions est confiée au CCAS.

L'application de la politique sociale fera l'objet d'un suivi annuel à travers la mise en place d'un comité de pilotage et d'une évaluation des résultats.

Le Conseil Municipal est invité à :

valider les orientations de la politique sociale

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 avril 2022

Le Maire.

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20220411-DELIB220428-DE Date de télétransmission : 14/04/2022 Date de réception préfecture : 14/04/2022

